

PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE - LIMOUSIN - POITOU-CHARENTES

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES
AFFAIRES RÉGIONALES
Modernisation et Administration Générale

Arrêté du 25 JAN. 2016

Fixant la liste des organismes représentés et les modalités de désignation des
membres du conseil économique social et environnemental de la région
Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE - LIMOUSIN - POITOU-CHARENTES
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD OUEST
PRÉFET DE LA GIRONDE

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 4134-1 à L 4134-7-2 et R 4134-1 à R 4134-7 ;

VU la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions modifiée par la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la nouvelle délimitation des régions ;

VU la loi n°82-213 du 21 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

VU le décret n°2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2011-112 du 27 janvier 2011 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux et notamment son article 4 ;

VU le décret n°215-0294 du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pierre DARTOUT aux fonctions de préfet de la région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes, préfet du département de la Gironde, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

VU le décret n°2015-1917 du 30 décembre 2015 relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition, à leur siège et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2013 fixant la liste des organismes représentés et les modalités de désignation des membres du Conseil Économique, Social et Environnemental de la Région Aquitaine ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2013 fixant la liste des organismes représentés et les modalités de désignation des membres du Conseil Économique, Social et Environnemental de la Région Limousin ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2013 fixant la liste des organismes représentés et les modalités de désignation des membres du conseil économique, social et environnemental de la région Poitou-Charentes ;

CONSIDÉRANT qu'en application des règles définies aux articles R 4134-1 à 4, doivent être arrêtés la liste des organismes de toute nature représentés au conseil économique, social et environnemental régional, le nombre de leurs représentants et, le cas échéant, les modalités particulières de leur désignation ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER :

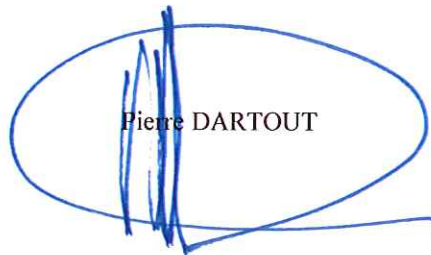
Le conseil économique, social et environnemental de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes est composé de la fusion des trois conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux des anciennes régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, conformément au tableau annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Aquitaine - Limousin-Poitou-Charentes, et notifié au président du conseil régional de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, au président du conseil économique, social et environnemental de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et aux préfets des départements de la Charente, de Charente-Maritime, de Corrèze, de la Creuse, de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Haute-Vienne.

Fait à Bordeaux, le **25 JAN. 2016**

Le Préfet de région,


Pierre DARTOUT

COLLÈGE 1 : ACTIVITÉS NON-SALARIÉES

85 membres

	Nombre de sièges	MODE DE DÉSIGNATION
Entreprises et activités industrielles	3	Par la chambre de commerce et d'industrie de la région Aquitaine
	4	Par la chambre de commerce et d'industrie de la région Limousin
	4	Par la chambre de commerce et d'industrie de la région Poitou-Charentes
	8	Par le mouvement des entreprises de France (MEDEF) d'Aquitaine, en veillant à représenter notamment, après consultation en tant que de besoin des organisations professionnelles concernées, les filières suivantes : énergie et énergies renouvelables, pétrole, chimie, pharmacie, aéronautique et spatiale, métallurgie et mécanique, bâtiment et travaux publics, transports routiers, industrie du bois, hôtellerie et restauration en Aquitaine
	1	Par le mouvement des entreprises de France (MEDEF) du Limousin
	3	Par le mouvement des entreprises de France (MEDEF) de Poitou-Charentes
	2	Par l'union régionale des petites et moyennes entreprises (CGPME) d'Aquitaine
	1	Par la délégation régionale de la confédération générale des petites et moyennes entreprises du Limousin
	1	Par la confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME), section de Poitou-Charentes
	1	Par accord entre la fédération régionale du bâtiment du Limousin et la fédération régionale des travaux publics du Limousin
	1	Par l'association régionale de développement des industries agroalimentaires (ARDIA) d'Aquitaine
	1	Par l'association de développement de l'électronique et de l'informatique dans le sud ouest (ADEISO) pour les filières informatiques, numériques et NTIC d'Aquitaine
	2	Conjointement par les pôles de compétitivité (pôle européen de la céramique et pôle Elopsys), les centres de ressources technologiques et les plates-formes technologiques du Limousin
Métiers / artisanat	3	Par la chambre des métiers et de l'artisanat de la région Aquitaine
	2	Par la chambre des métiers et de l'artisanat de la région Limousin
	4	Par la chambre des métiers et de l'artisanat de la région Poitou-Charentes
	2	Conjointement par l'union professionnelle artisanale (UPA) et la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) d'Aquitaine
Agriculture, filières agro-industrielles, sylviculture, pêche et conchyliculture	2	Par l'union professionnelle artisanale (UPA) du Limousin
	1	Par l'union professionnelle artisanale (UPA) de Poitou-Charentes
	7	Par la chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine, la chambre régionale d'agriculture du Limousin et la chambre régionale d'agriculture de Poitou-Charentes regroupées au sein de la chambre régionale d'agriculture Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes (CRA ALPC)
	1	Par la fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) d'Aquitaine
	1	Par la fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) du Limousin
	1	Par la fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) de Poitou-Charentes
	1	Par les jeunes agriculteurs d'Aquitaine
	1	Par les jeunes agriculteurs du Limousin
	1	Par la confédération paysanne d'Aquitaine
	1	Par la confédération paysanne du Limousin
	1	Par le mouvement de défense des exploitations familiales (MODEF) du Limousin
	1	Par la coordination rurale d'Aquitaine
	1	Par la fédération régionale des coopératives agricoles d'Aquitaine
	1	Par le syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest (SYSSO) d'Aquitaine
1	Conjointement par le centre régional de la propriété forestière du Limousin et Boislim	
1	Par le conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux (CIVB)	
1	Par le bureau national interprofessionnel du Cognac (BNIC)	
1	Par le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Aquitaine	
1	Par le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Poitou-Charentes	

	1	Par le comité régional de la conchyliculture d'Aquitaine
	1	Par le comité régional de la conchyliculture de Poitou-Charentes
Services, activités libérales, économie sociale et solidaire	1	Par le comité régional des conseillers du commerce extérieur d'Aquitaine
	1	Par le comité régional de la fédération bancaire française d'Aquitaine
	1	Par le comité régional de la fédération bancaire française de Poitou-Charentes
	1	Conjointement par la société nationale des chemins de fer (SNCF- Aquitaine), Réseau Ferré de France (RFF- Aquitaine), et les établissements publics ou organismes gestionnaires de plates-formes aéroportuaires ou portuaires d'Aquitaine
	1	Conjointement par l'union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) d'Aquitaine et l'union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social (UNIFED) d'Aquitaine
	1	Par l'union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) de Poitou-Charentes
	1	Par l'union régionale des sociétés coopératives (URSCOP) d'Aquitaine
	1	Par la section régionale de l'union nationale des professions libérales (UNAPL) d'Aquitaine
	2	Par la section régionale de l'union nationale des professions libérales (UNAPL) du Limousin
	1	Par la section régionale de l'union nationale des professions libérales (UNAPL) de Poitou-Charentes
	1	Par la délégation régionale de la chambre nationale des professions libérales (CNPL) d'Aquitaine
	1	Par la délégation régionale de la chambre nationale des professions libérales (CNPL) de Poitou-Charentes
	1	Par le centre des jeunes dirigeants (CJD) de Poitou-Charentes
85		

COLLÈGE 2 : ORGANISATIONS REPRÉSENTATIVES DES SALARIÉS

85 membres

Nombre de sièges	MODE DE DÉSIGNATION
13	Par le comité régional d'Aquitaine de la CGT
10	Par le comité régional du Limousin de la CGT
8	Par le comité régional de Poitou-Charentes de la CGT
10	Par l'union régionale d'Aquitaine de la CFDT
4	Par l'union régionale du Limousin de la CFDT
6	Par l'union régionale de Poitou-Charentes CFDT
7	Par l'union régionale d'Aquitaine de la CGT-FO
5	Par l'union régionale du Limousin de la CGT-FO
5	Par l'union régionale de Poitou-Charentes de la CGT-FO
6	Par l'union régionale d'Aquitaine de l'UNSA, par l'union régionale du Limousin de l'UNSA et par l'union régionale de Poitou-Charentes de l'UNSA regroupées au sein de par l'union régionale Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes de l'UNSA
2	Par l'union régionale d'Aquitaine de la CFE-CGC
1	Par l'union régionale du Limousin de la CFE-CGC
1	Par l'union régionale de Poitou-Charentes de la CFE-CGC
1	Par l'union régionale d'Aquitaine de la CFTC
1	Par l'union régionale de Poitou-Charentes de la CFTC
1	Par le conseil fédéral régional d'Aquitaine de la FSU
1	Par le conseil fédéral régional du Limousin de la FSU
1	Par le conseil fédéral régional de Poitou-Charentes de la FSU
1	Par l'union régionale d'Aquitaine de SUD-Solidaires
1	Par l'union régionale de Poitou-Charentes de SUD-Solidaires
85	

**COLLÈGE 3 : ORGANISMES ET ASSOCIATIONS PARTICIPANT
À LA VIE COLLECTIVE DE LA RÉGION**

85 membres

	Nombre de sièges	MODE DE DÉSIGNATION
Organisations et associations qui participent à la vie collective de la région	1	Par l'union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) d'Aquitaine
	1	Par l'union régionale des associations familiales (URAF) d'Aquitaine
	1	Par l'union régionale des associations familiales (URAF) du Limousin
	1	Par l'union régionale des associations familiales (URAF) de Poitou-Charentes
	1	Conjointement par l'union régionale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis (URAPEI) et l'association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH) d'Aquitaine
	1	Par le centre régional d'études et d'actions pour les handicaps et inadaptations (CREAHI) du Limousin
	1	Conjointement par Générations mouvement - union régionale d'Aquitaine « URA » et l'association de coordination des CODERPA d'Aquitaine
	1	Par accord entre les quatre conférences départementales des personnes âgées (CODERPA) de Poitou-Charentes
	1	Par l'union régionale des aînés ruraux de Poitou-Charentes
	1	Conjointement par la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), les caisses primaires d'assurance maladie d'Aquitaine (CPAM), l'union régionale de la mutualité agricole (URMA), le régime social des indépendants d'Aquitaine (RSI) et les caisses d'allocations familiales (CAF) d'Aquitaine
	1	Conjointement par la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail du centre-ouest (CARSAT), les caisses d'allocations familiales (CAF) et la caisse régime social des indépendants (RSI) du Limousin
	1	Par accord entre les caisses d'allocations familiales (CAF) Centre-Ouest Atlantique de la section Poitou-Charentes
	3	Par la chambre régionale d'économie sociale et solidaire (CRESS) du Limousin, dont 1 siège pour le secteur mutualiste
	1	Par la chambre régionale d'économie sociale et solidaire (CRESS) de Poitou-Charentes
	1	Par l'union régionale de la mutualité française d'Aquitaine
	1	Par l'union régionale de la mutualité française de Poitou-Charentes
	1	Par la confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole de Poitou-Charentes
	1	Conjointement par la fédération hospitalière de France - région Aquitaine (FHF-RA) et par l'union régionale interfédérale des œuvres privées sanitaires et sociales (URIOPSS) d'Aquitaine
	1	Par l'union régionale interfédérale des œuvres privées sanitaires et sociales (URIOPSS) de Poitou-Charentes
	1	Par le centre hospitalier universitaire de Limoges en Limousin
1	Par la fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) d'Aquitaine	
1	Conjointement par les représentations régionales du secours catholique, du secours populaire et d'Emmaüs du Limousin	
1	Conjointement par l'union régionale de la confédération logement et cadre de vie (CLCV) et UFC « Que choisir » d'Aquitaine	
1	Par l'union fédérale des consommateurs « Que choisir » du Limousin	
1	Par l'association de consommateurs « Que choisir » de Poitou-Charentes	

Organisations et associations qui participent à la vie collective de la région <i>(suite)</i>	1	Conjointement par le Groupement Aquitain des Réseaux de l'Insertion par l'activité Économique (GARIE), l'union régionale des associations intermédiaires, la fédération régionale des missions locales et l'Union régionale des PLIE d'Aquitaine
	1	Par le Comité de Liaison des Acteurs de la Promotion (CLAP) d'Aquitaine
	2	Conjointement par les représentants des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche présents dans la région Aquitaine
	1	Conjointement par les établissements publics d'enseignement supérieur du Limousin
	1	Par les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche de Poitou-Charentes, par accord entre les Présidents des universités de Poitiers et de La Rochelle
	1	Conjointement par les écoles d'ingénieurs (école nationale supérieure d'ingénieurs de Limoges, école nationale supérieure de céramique industrielle, institut d'ingénierie informatique de Limoges-3IL) du Limousin
	1	Par accord entre la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE) et l'union académique Aquitaine des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) d'Aquitaine
	1	Par accord entre les fédérations régionales de parents d'élèves de l'enseignement public (FCPE et PEEP) et de l'enseignement privé sous contrat (APEL académique) de Poitou-Charentes
	1	Par l'union régionale Aquitaine de la Ligue de l'enseignement d'Aquitaine
	2	Conjointement par l'union des fédérations des œuvres Laïques du Limousin (UFOLIM) et le centre régional d'information jeunesse en Limousin
	2	Par le conseil régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) d'Aquitaine
	1	Par le comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) de Poitou-Charentes
	1	Conjointement par l'union nationale des étudiants de France (UNEF) et la fédération des associations étudiantes indépendantes de Bordeaux et d'Aquitaine
	1	Par l'union nationale des étudiants de France (UNEF) de Poitou-Charentes
	1	Par le conseil régional des jeunes, membre issu de la présente mandature, ou de la précédente, choisi par la commission compétente du conseil régional des jeunes en Limousin
	1	Conjointement par l'association régionale des organismes HLM, les comités interprofessionnels du logement et les organismes d'habitat rural d'Aquitaine
	1	Par l'association régionale des organismes sociaux pour l'habitat (AROSH) de Poitou-Charentes
	1	Par la fédération régionale de la confédération nationale du logement (CNL) d'Aquitaine
	1	Conjointement par la fédération départementale du logement de la Charente, la fédération du logement de la Charente-Maritime, la fédération des locataires des Deux-Sèvres et la fédération du logement de la Vienne en Poitou-Charentes
	1	Par la section régionale de l'union nationale de la propriété immobilière (UNPI) de Poitou-Charentes
	1	Par l'association usagers transports de la région Aquitaine (AUTRA)
	1	Par le comité régional olympique et sportif (CROS) d'Aquitaine
	1	Par le comité régional olympique et sportif (CROS) du Limousin
	1	Par le comité régional olympique et sportif (CROS) de Poitou-Charentes
	1	Conjointement par l'institut culturel basque et l'institut occitan
	1	Conjointement par le réseau aquitain pour l'histoire et la mémoire de l'immigration (RAHMI) et l'association pour le lien interculturel, familial et social (ALIFS) d'Aquitaine
	1	Conjointement par les responsables des centres d'art de Vassivière et Meymac, du fonds régional d'art contemporain, du musée départemental d'art contemporain de Rochechouart, du centre de recherche des arts du feu et de la terre, du centre dramatique national de Limoges, de la scène nationale Jean Lurçat d'Aubusson, du Sirque - Pôle National des Arts du Cirque de Nexon, des scènes conventionnées de Tulle, Brive et Guéret, du centre régional du livre, de la fondation La Borie en Limousin, du centre culturel de Brive et du festival des francophonies en Limousin
1	Conjointement par les librairies atlantiques, la fédération régionale des exploitants de cinémas, l'association régionale des cinémas de proximité et l'agence ECLA (écrit cinéma livre audiovisuel) d'Aquitaine	
1	Conjointement par la fédération des éditeurs et producteurs de phonogrammes indépendants d'Aquitaine (FEPPIA), le réseau aquitain des musiques amplifiées (RAMA) et l'association musiques de nuit d'Aquitaine	

Organisations et associations qui participent à la vie collective de la région <i>(suite)</i>	1	Par le comité régional du tourisme d'Aquitaine
	1	Par la société du parc du Futuroscope de Poitou-Charentes
	1	Par le centre des jeunes dirigeants d'entreprises (CJD) d'Aquitaine
	1	Par la fédération des jeunes chambres économiques d'Aquitaine
	1	Conjointement par le parc naturel régional des Landes de Gascogne et le parc naturel régional Périgord-Limousin
	1	Par la fédération régionale de la chasse d'Aquitaine
	1	Par la fédération régionale des chasseurs du Limousin
	1	Conjointement par les fédérations départementales de la pêche d'Aquitaine
Associations et fondations œuvrant dans les domaines de la protection de l'environnement et personnes qualifiées en matière d'environnement et de développement durable <i>(art. 4 décret n°2011-112 du 27 janvier 2011)</i>	1	Conjointement par la ligue de protection des oiseaux (LPO) et l'union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement en aquitaine (CPIE) d'Aquitaine
	1	Par la ligue de protection des oiseaux (LPO) de Poitou-Charentes
	1	Par la société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le sud-ouest (SEPANSO) en Aquitaine
	1	Par Limousin nature environnement
	2	Par Poitou-Charentes Nature (anciennement union Centre-Atlantique pour la protection de la nature et de l'environnement)
	1	Par le conservatoire régional d'espaces naturels (CREN) d'Aquitaine
	1	Par le groupe régional d'animation et d'initiation à la nature et à l'environnement (GRAINE) de Poitou-Charentes
	1	Par Surfrider Foundation d'Aquitaine
	1	Par la fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) du Limousin
	1	Par le comité d'études et de liaison des associations à vocation agricole et rurale (CELAVAR) de Poitou-Charentes
	1	Par la confédération d'associations « réseau INPACT » de Poitou-Charentes
	1	Conjointement par le GEIQ Industries et le GEIQ BTP de Poitou-Charentes
	1	Par l'association limousine pour le développement des énergies renouvelables
	2	Personnalités qualifiées désignées par arrêté du préfet de la région Aquitaine en raison de leurs compétences en matière d'environnement et de développement durable
1	Personnalité qualifiée désignée par arrêté du préfet de la région Limousin en raison de ses compétences en matière d'environnement et de développement durable	
85		

COLLÈGE 4 : PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

11 membres

Nombre de sièges	MODE DE DÉSIGNATION
5	Personnalités qualifiées désignées par arrêté du préfet de la région Aquitaine
3	Personnalités qualifiées désignées par arrêté du préfet de la région Limousin
3	Personnalités qualifiées désignées par arrêté du préfet de la région Poitou-Charentes